



Refus de remise de ceinture en judo

Par LIBRETY05

Bonjour,

Je viens par le biais de la présente vous solliciter pour un problème avec l'entraîneur de judo de ma fille ainsi que la secrétaire.

Normalement en juin 2026 le gala du judo était prévu pour la remise des ceintures sauf qu'avec la canicule tout a été annulé et reporté à la rentrée scolaire, sauf qu'en écrivant à l'entraîneur de ma fille pour connaître la date de la remise de ceinture tant attendue par moi et ma fille (normalement elle devra avoir la ceinture orange) l'entraîneur m'annonce qu'il ne réserve la remise de ceintures qu'aux licenciés car la fille ne va pas s'inscrire en judo cette année, en discutant avec l'entraîneur elle m'a dit que ma fille n'a pas été licenciée depuis 2025 et qu'elle ne peut pas accorder la ceinture à ma fille , j'ai beau lui dire que ma fille était licenciée pour l'année 2025/2026 et que la remise des ceintures aurait pu faire en juin 2026 date à laquelle ma fille était licenciée elle a refusé, j'ai contacté la secrétaire qui m'a redit la même chose que l'entraîneur et que ce n'est pas automatiquement que l'entraîneur remet des ceintures chaque année, j'ai contacté le président du club mais il m'a dit qu'il ne peut rien me faire , je veux savoir est-ce que l'entraîneur a le droit de refuser de donner la ceinture à ma fille par vengeance car elle ne s'est pas inscrite à la rentrée, ma fille a quasiment participé à toutes les compétitions et a obtenu des notes comment faire valoir son progrès sans ceinture ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par isernon

bonjour,

vous devez avoir un document prouvant que votre fille a bien été licenciée dans ce club pour l'année 2025-2026.

vous pouvez saisir la fédération française de judo.

salutations